

VISIO CONFERENCE CHEFS DE SERVICE (RÉUNION RESTREINTE)

6 avril 2020



Point d'information



■ Décision du conseil constitutionnel sur secret des délibérations Parcoursup

- ★ Consacrant l'existence d'un droit constitutionnel à l'accès aux documents administratifs, le Conseil constitutionnel juge que chaque établissement d'enseignement supérieur doit rendre compte des critères en fonction desquels ont été examinées les candidatures dans le cadre de Parcoursup.
- ★ Il appartient en conséquence à chaque établissement de publier, à l'issue de la procédure nationale de préinscription et dans le respect de la vie privée des candidats, le cas échéant sous la forme d'un rapport, les critères en fonction desquels les candidatures ont été examinées et précisant, le cas échéant, dans quelle mesure des traitements algorithmiques ont été utilisés pour procéder à cet examen.

■ Une CFVU et un CA devraient avoir lieu d'ici fin avril respectivement les 30 et 23.

■ Un vademecum MESRi mis à jour (version 3 avril, disponible dans la sphère Whaller)

- ★ Etudiants à l'étranger doivent être encouragés à s'inscrire sur Ariane afin de recevoir de la part des services consulaires toutes les informations utiles aux Français temporairement en déplacement à l'étranger (horaires de vols, sms d'urgence...)



Ordre du jour



1. **Modification de l'organisation des sessions d'examens 2019-2020 suite à la réunion CPU de la présidente avec le cabinet de la Ministre ce 2 avril.**
2. **Proposition d'une FAQ Mobilité Etudiante**
3. **Date maximale de réalisation des stages obligatoires**
4. **Aides aux étudiants envisagées**



1- Modification de l'organisation des sessions d'examens 2019-2020

- Une réunion de la CPU a été organisée en présence de la DGESIP
- En matière d'examen les préconisations du MESRI sont les suivantes :
 - ★ respect fortement recommandé à tous les établissements du calendrier universitaire (fin de l'année fin juillet), et reprise sur une année pleine pour ne pas impacter 2020-21.
 - ★ maintenir un traitement équitable de tous les étudiants entre eux.
- La DGESIP estime par ailleurs qu'aucun examen ne sera envisageable avant début juin ou mi juin.
- Activité administrative pourrait reprendre en mai.

=> Implique pour UT1 une organisation mi- juin à fin juillet et abandon de la date du 4 mai.



1- Modification de l'organisation des sessions d'examens 2019-2020



Modalités d'examen dans les autres établissements :



La plupart des établissements envisagent :

- Report des deux sessions d'examens sur juin & juillet avec des formes simplifiées en présentiel
- Le contrôle continu est souvent envisagé comme base de validation du semestre, agrémenté d'un nombre limité d'épreuves écrites.



Autres solutions plus marginales:

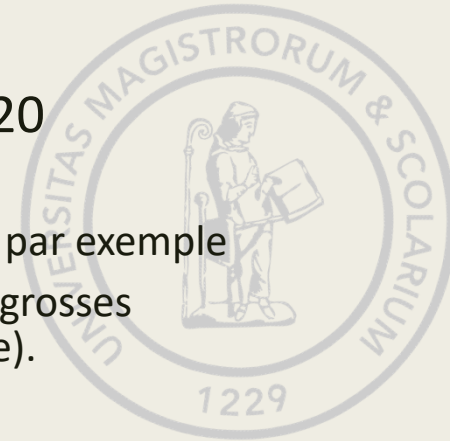
- établissements qui ont la pratique (grèves) des examens distanciels explorent cette possibilité avec MESRI qui recherche des solutions techniques et réglementaires.
- Ne valider le semestre qu'avec les résultats du contrôle continu.
- Enfin certains établissements neutralisent le semestre soit en demandant un travail à la maison, soit en dupliquant les résultats du S1.



1- Modification de l'organisation des sessions d'examens 2019-2020

Eléments de réflexion sur l'organisation d'examen à distance:

- ★ Possibilité intéressante pour les étudiants étrangers déjà repartis chez eux par exemple
- ★ Aucun outil d'examen à distance ne répond aux exigences MESRI pour les grosses cohortes (sécurité, qualité de la connexion, capacité à supporter le nombre).
- ★ Les solutions techniques d'examen à distance qui existent supposent :
 - une montée en compétence et une appropriation des équipes enseignantes, de l'administration et des étudiants.
 - dans un contexte de confinement source de stress et de difficulté de coordination
 - dans un calendrier très contraint
 - avec des équipes déjà très sollicitées par ailleurs
- ★ Le recours à des solutions adhoc différentes par formation sollicitent beaucoup d'énergie et sont sources d'incompréhension pour les enseignants, les agents administratifs et les étudiants
- ★ Une quarantaine de M2 en droit constituent au final une grosse cohorte et un grand nombre d'épreuves



1- Modification de l'organisation des sessions d'examens 2019-2020

Eléments de réflexion sur l'organisation d'examen en présentiel :

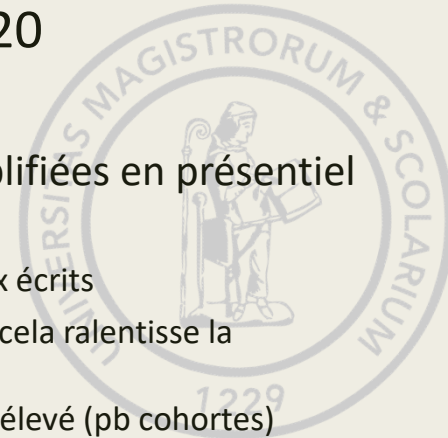
- ★ problématiques de distanciation réduisent considérablement les possibilités de placements (division par deux du nombre de places disponibles)
- ★ Besoin de s'assurer des conditions sanitaires de l'examen
- ★ Peu d'examens en Master 2 ont déjà eu lieu et pour lesquels ne manque que la soutenance de stage. (il reste en droit 28 M2 soit près de 60 écrits et 60 oraux)
- ★ Un allègement de la session 2 ne doit pas permettre de stratégies de contournement de la session 1
- ★ Attention aux impacts sur les règles de calculs dans Apogée dans le cas où on réduit le nombre d'épreuves. Pour ne pas impacter ces règles une épreuve pourrait donner une note dans plusieurs matières.



1- Modification de l'organisation des sessions d'examens 2019-2020

Pistes d'organisation des examens à UT1 :

- ★ Report des deux sessions d'examens sur juin & juillet avec des formes simplifiées en présentiel
 - En renforçant les équipes de correcteurs
 - En limitant fortement le nombre d'épreuves écrites et supprimant tous les oraux ou oraux écrits
 - En adaptant le plus possible la nature des sujets pour vérifier les connaissances sans que cela ralentisse la correction
 - En veillant ce que les MCC modifiées n'entraînent pas un taux de réussite anormalement élevé (pb cohortes)
- ★ Organisation d'examens à distance limités :
 - Aux formations avec des étudiants étrangers non présents sur site
 - Aux formations à petite cohortes
 - Avec une organisation identique a minima par composante et non par formation
 - En privilégiant les outils existants et maîtrisés par EC/étudiants/administration (Moodle) et a minima qui peuvent faire l'objet de tests préalables.
 - **Éventuellement avant le mois de juin ?**
- ★ Alternative : Suivre dispositions du baccalauréat
 - Passage complet en contrôle continu sauf pour la session 2
 - En veillant ce que les MCC modifiées n'entraînent pas un taux de réussite anormalement élevé (pb cohortes)

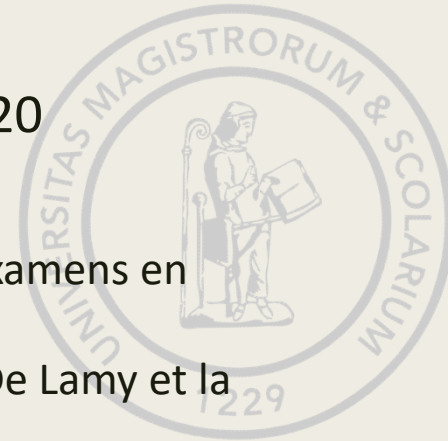


1- Modification de l'organisation des sessions d'examens 2019-2020



Suites :

- ★ Informer les étudiants et enseignants du report à juin des sessions d'examens en précisant que leur forme sera allégée.
- ★ Travail au sein de chaque composante en coordination avec Bertrand De Lamy et la DES pour adopter des MCC modifiées
- ★ Identification des examens de M2 qui n'ont pu se tenir avant confinement de mars.
- ★ Mise en commun de ce travail à la rentrée des congés de Pâques.
- ★ Adoption par la CFVU ou Présidente des MCC fin avril
 - Ordonnance permet la modification des MCC par CFVU ou Présidente à qui la CFVU aurait donné les pleins pouvoirs sous réserve de compte rendu a posteriori.
- ★ Communication détaillée aux étudiants début mai.



2 Proposition d'une FAQ Mobilité Etudiante



- Les questions recensent celles reçues par le SCREI et celles reçues par les composantes
- FAQ intégrée à la FAQ déjà en ligne dans une rubrique spécifique « Mobilité »
- Deux points particuliers à prendre en compte :
 - ★ Pour la bourse AMI : il appartient à UT1 de se prononcer sur le montant de l'aide en cas d'interruption de séjour et sur le télétravail depuis la France
 - ★ 2- La question des examens à distance pour les entrants (ERASMUS) qui suivent plusieurs enseignements dans plusieurs formations /composantes sans validation du diplôme



2 Date maximale de réalisation des stages obligatoires



Des étudiants demandent s'ils pourront avoir une convention qui prévoit un stage au-delà du 31 octobre

- ★ En effet, en l'état actuel le 31 octobre marque la fin de l'année universitaire pour les formations avec un stage obligatoire
- ★ Le dépassement du 31 octobre est toléré à UT1 jusqu'au 31 décembre quand il s'agit d'un stage de fin de cursus, susceptible de permettre l'insertion professionnelle (stage de M2)
- ★ La couverture sécurité sociale est en effet possible jusqu'au 31 décembre
- ★ Retarder un stage retarde aussi la soutenance et donc l'inscription dans l'année supérieure



3 Date maximale de réalisation des stages obligatoires

Solution préconisée

- ★ La période de stage nécessaire pour la diplomation doit, cette année, être revue en fonction des nouvelles contraintes de calendrier dues à l'épidémie.
 - Pas de stage obligatoire au-delà du 31 octobre
 - Application de la solution retenue au début du confinement :
 - stage minimal de deux mois,
 - remplacé le cas échéant par un mémoire appliqué
 - si constat fin mai que pas de stage ou que stage ne peut respecter durée prévue initialement dans les MCC
- ★ en revanche dès lors que les étudiants sont toujours couverts (assurance et sécurité sociale) donc jusqu'à fin décembre, l'étudiant peut continuer son stage dans un but d'insertion professionnelle.



4 Aides aux étudiants envisagées

- Des étudiants ne touchent pas ou plus les indemnités de stage
- Des étudiants ont vu leurs vols et/ou hébergements annulés et non remboursés
- Le MESRI a ouvert la possibilité de recourir aux fonds de la CVEC pour les aider
- Le traitement de dossiers individuels est toutefois lourd et complexe
- Un dispositif substitutif à l'aide alimentaire est déjà en cours de déploiement (SIMPPS et DES)
- Aussi, Il est proposé :
 - ★ la mise en place de dispositifs d'aide forfaitaires
 - ★ Privilégiant un traitement rapide (1 justificatif d'annulation par exemple)



4 Aides aux étudiants envisagées



Suites

- ★ Demande au SCREI de travailler sur un dispositif pour les mobilités sortantes
- ★ Demande à la DES et au SIMPPS d'intégrer le cas des étudiants stagiaires
- ★ Les dispositifs devront indiquer le ou les forfaits proposés et les conditions d'instruction et d'octroi
- ★ Adoption à la rentrée de Pâques au plus tard
- ★ Communication dès adoption auprès des étudiants



4 Aides aux étudiants envisagées



Ordinateurs donnés par la Région

★ Livraison retardée au 7 avril au plus tard

★ Modalités d'attribution

- question du prêt ou du don non tranchée à ce stade
- proposition de la Poste d'assurer la livraison individuelle aux étudiants
- réservée aux étudiants les plus défavorisés et priorisée par ordre décroissant sur niveau Master, puis licence
- remontée des composantes à Laurence Robert sont pour l'instant limitées mais doivent se poursuivre
- propositions d'octroyer les ordinateurs aux étudiants connus du SIMPPS et aux boursiers dont le dossier a été remonté par les composantes

